

Fiche de présentation POWEO Électricité



Le forfait qui simplifie l'énergie

Simplement Sur Mesure

Le choix d'un forfait adapté à vos besoins

Simplement moins cher

Prix garantis inférieurs aux tarifs réglementés ⁽²⁾
Votre consommation 10% moins chère dans le forfait ⁽¹⁾

Simplement Transparent

kWh en dépassement = kWh au tarif réglementé ⁽²⁾
kWh non consommés = kWh remboursés
Vous payez la même chose tous les mois

Simplement sans engagement

Vous pouvez résilier sans frais, à tout moment

Les tarifs présentés dans les offres POWEO ne correspondent pas aux Tarifs Réglementés. En conséquence, en souscrivant à POWEO Electricité, le Client quitte les Tarifs Réglementés et comprend que ce choix est irréversible pour le site concerné.

⁽¹⁾ Pour une consommation d'électricité inférieure au *Volume annuel* du forfait souscrit, l'offre POWEO Electricité vous permet de bénéficier d'un *Prix du kWh dans le forfait* (Base et Heures Pleines, HP) de 10% inférieur aux tarifs réglementés en vigueur à la date de signature, et d'un *Prix du kWh dans le forfait* (Heures Creuses, HC) de 2% inférieur aux tarifs réglementés en vigueur à la date de signature.

⁽²⁾ Tarifs réglementés en vigueur à la date de signature.

TARIFS POWEO ÉLECTRICITÉ – Les tarifs sont valables à compter du 1er septembre 2007

BASE

Offre	Volume annuel (kWh)	Puissance Souscrite	Mensualité (€ HT)	Mensualité (€ TTC*)	Dont abonnement mensuel (€ TTC*)	Prix du kWh dans le forfait (€/kWh TTC*)	Prix du kWh hors forfait (€/kWh TTC*)
POWEO Electricité 700 kWh/an	700	3 kVA	6,84	8,99	2,02	0,11982	0,13253
POWEO Electricité 1450 kWh/an	1450	3 kVA	12,63	16,85	2,39		
POWEO Electricité 2500 kWh/an	2500	3 kVA	20,77	27,94	2,98		
POWEO Electricité 1000 kWh/an	1000	6 kVA	10,35	13,29	5,14		
POWEO Electricité 1700 kWh/an	1700	6 kVA	14,77	19,39	5,48		
POWEO Electricité 2400 kWh/an	2400	6 kVA	19,14	25,37	5,73		
POWEO Electricité 3500 kWh/an	3500	6 kVA	25,92	34,72	6,07		
POWEO Electricité 5100 kWh/an	5100	6 kVA	35,86	48,37	6,65		
POWEO Electricité 2000 kWh/an	2000	9 kVA	20,59	26,51	10,15		
POWEO Electricité 3400 kWh/an	3400	9 kVA	29,35	38,54	10,72		
POWEO Electricité 5200 kWh/an	5200	9 kVA	40,60	54,00	11,45		
POWEO Electricité 7600 kWh/an	7600	9 kVA	55,44	74,43	12,22		
POWEO Electricité 10000 kWh/an	10000	9 kVA	70,26	94,82	12,98	0,09823	0,10854
POWEO Electricité 3800 kWh/an	3800	12 kVA	35,02	45,65	14,55		
POWEO Electricité 6000 kWh/an	6000	12 kVA	49,18	65,02	15,91		
POWEO Electricité 8500 kWh/an	8500	12 kVA	64,64	86,30	16,72		
POWEO Electricité 11000 kWh/an	11000	12 kVA	80,10	107,57	17,53		
POWEO Electricité 3900 kWh/an	3900	15 kVA	39,42	50,86	18,95		
POWEO Electricité 9000 kWh/an	9000	15 kVA	71,21	94,57	20,90		
POWEO Electricité 10000 kWh/an	10000	18 kVA	79,23	105,20	23,36		
POWEO Electricité 13000 kWh/an	13000	24 kVA	110,50	145,44	39,05		
POWEO Electricité 17000 kWh/an	17000	30 kVA	147,67	193,86	54,71		
POWEO Electricité 21000 kWh/an	21000	36 kVA	184,84	242,27	70,39		

HP/HC

Offre	Volume annuel (kWh)	Volume HP (kWh)	Volume HC (kWh)	Puissance Souscrite	Mensualité (€ HT)	Mensualité (€ TTC*)	Dont abonnement mensuel (€ TTC*)	Prix du kWh dans le forfait HP (€/kWh TTC*)	Prix du kWh dans le forfait HC (€/kWh TTC*)	Prix du kWh hors forfait HP (€/kWh TTC*)	Prix du kWh hors forfait HC (€/kWh TTC*)
POWEO Electricité HP/HC 3800 kWh/an	3800	1800	2000	6 kVA	25,89	34,43	8,90				
POWEO Electricité HP/HC 5300 kWh/an	5300	2500	2800	6 kVA	33,20	44,65	9,09				
POWEO Electricité HP/HC 6500 kWh/an	6500	3100	3400	6 kVA	39,10	52,92	9,19				
POWEO Electricité HP/HC 4200 kWh/an	4200	2200	2000	9 kVA	34,37	44,78	15,98				
POWEO Electricité HP/HC 5600 kWh/an	5600	3000	2600	9 kVA	41,36	54,55	15,98				
POWEO Electricité HP/HC 7600 kWh/an	7600	4000	3600	9 kVA	51,25	68,39	16,22				
POWEO Electricité HP/HC 10500 kWh/an	10500	5500	5000	9 kVA	65,75	88,64	16,64				
POWEO Electricité HP/HC 7000 kWh/an	7000	4000	3000	12 kVA	54,89	71,96	23,05				
POWEO Electricité HP/HC 9000 kWh/an	9000	5200	3800	12 kVA	65,17	86,31	23,25				
POWEO Electricité HP/HC 11000 kWh/an	11000	6300	4700	12 kVA	75,57	100,76	23,84				
POWEO Electricité HP/HC 13800 kWh/an	13800	8000	5800	12 kVA	90,09	121,04	24,22	0,09823	0,06485	0,10854	0,06607
POWEO Electricité HP/HC 8000 kWh/an	8000	6000	2000	15 kVA	69,04	90,02	30,13				
POWEO Electricité HP/HC 11500 kWh/an	11500	8600	2900	15 kVA	88,37	116,84	30,81				
POWEO Electricité HP/HC 14500 kWh/an	14500	11000	3500	15 kVA	105,64	140,69	31,77				
POWEO Electricité HP/HC 18000 kWh/an	18000	13500	4500	15 kVA	124,93	167,41	32,64				
POWEO Electricité HP/HC 13000 kWh/an	13000	9750	3250	18 kVA	102,01	134,55	37,22				
POWEO Electricité HP/HC 19000 kWh/an	19000	14500	4500	18 kVA	137,03	182,78	39,82				
POWEO Electricité HP/HC 15000 kWh/an	15000	11300	3700	24 kVA	134,58	174,77	62,33				
POWEO Electricité HP/HC 27000 kWh/an	27000	20000	7000	24 kVA	200,67	266,44	64,92				
POWEO Electricité HP/HC 34000 kWh/an	34000	25000	9000	30 kVA	257,21	340,69	87,45				
POWEO Electricité HP/HC 40000 kWh/an	40000	30000	10000	36 kVA	312,22	412,13	112,56				

- Les offres de la catégorie *Base* sont éligibles aux Horo-saisonnalités Base uniquement. Les offres de la catégorie *HP/HC* sont éligibles aux Horo-saisonnalités Heures Pleines/Heures Creuses (HP/HC) uniquement.
- Les prix TTC indiqués pour la *Mensualité*, l'*Abonnement mensuel* et les *Prix du kWh* ont été calculés d'après les prix HT en vigueur au 1er septembre 2007 avec l'hypothèse d'une taxe départementale de 4% et d'une taxe communale de 8% (ces taux peuvent varier en fonction des communes ; les taux pratiqués par votre commune sont indiqués sur votre facture d'électricité). Les taxes locales sont calculées sur 80% du montant total HT de la facture d'électricité et versées aux collectivités locales.
- Le taux de TVA est de 5,5 % sur l'*Abonnement mensuel* et de 19,6% sur les *Prix du kWh*
- La Contribution aux charges de Service Public de l'Electricité (CSPE) est de 0,0045 € HT par kWh ; le taux de TVA applicable à la CSPE est de 19,6%. Les prix TTC indiqués pour la *Mensualité* et les *Prix du kWh* incluent la Contribution aux charges de Service Public de l'Electricité (CSPE).

CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE POWEO ELECTRICITE ET OPTIONS INCLUSES

- L'offre POWEO Electricité (offre réservée aux clients particuliers) est **une offre au forfait** qui permet en particulier au Client de disposer d'un volume de kWh à consommer sur l'année et de lisser sa facturation. Le montant de la facture, mensuelle, est constant et correspond à la *Mensualité TTC* indiquée ci-dessus (hors régularisation).

La *Mensualité* est composée de l'*Abonnement mensuel* au forfait et d'un volume d'électricité (kWh) valorisé au *Prix du kWh dans le forfait* (ce volume correspond au *Volume annuel* du forfait divisé par 12). En fin d'année contractuelle, le forfait est régularisé en fonction de la consommation effective du Client depuis le début du forfait :

- tout kWh non consommé est remboursé au *Prix du kWh dans le forfait*
 - les kWh consommés au-delà du volume du forfait sont facturés au *Prix du kWh hors forfait*
- Tout client souscrivant à l'offre dispose d'un accès gratuit et sécurisé à un Espace Client internet. Aucune option ni service n'est inclus dans l'offre (**Article 9 des Conditions Générales de Vente, CGV**). Le client a la possibilité de souscrire aux options additionnelles suivantes (**Article 8 des CGV**) : **POWEO** Assistance Electricité, **POWEO** Assistance Gaz, **POWEO** Assistance Electricité et Gaz, **POWEO** Box (disponible courant septembre 2007)

- La production d'électricité en France ¹ en 2006 a été assurée par les sources d'énergie primaires suivantes : 78.1% : nucléaire, 10.4% : thermique (dont en particulier 3.9 % charbon et 3.8% de cogénération), hydraulique : 11.1%, et 0.4% : éolien et photovoltaïque.

La fourniture d'un kWh d'électricité dans le cadre de ce mix a induit l'émission en moyenne de 60 grammes de gaz carbonique (CO₂)¹. L'industrie nucléaire française produit chaque année moins d'un kg de déchets radioactif par an et par habitant, dont 90% sont des déchets à vie courte (inoffensifs après 30 ans environ) et 10% des déchets à vie longue. Parmi les déchets à vie longue, 0.5%, c'est-à-dire 5g par habitant et par an sont hautement radioactifs¹.

Le mix énergétique correspondant à l'offre POWEO Electricité sera actualisé chaque année en début d'année calendaire en fonction des sources d'approvisionnement et/ou de production de POWEO.

DUREE DU CONTRAT – Article 10 des CGV

Le contrat est un **Contrat à Durée Indéterminée**. L'offre POWEO Electricité est sans engagement, c'est-à-dire que le client peut résilier son contrat à tout moment sans frais.

FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT – Article 17 des CGV

- La **facturation est mensuelle**, sur support papier ou électronique, selon le choix du client lors de la souscription. Le choix du support est modifiable sur demande
- **Délai de paiement** : 15 jours après émission de la facture
- **Modes de paiement** recommandé par POWEO : prélèvement automatique sur compte bancaire
- Le montant facturé mensuellement pour l'offre POWEO Electricité (hors facture de régularisation du forfait), correspond à la *Mensualité* du forfait, payable d'avance. La consommation indiquée sur la facture tient compte du

¹ Source DGEMP, ADEME

- dernier relevé disponible (relevé par le Gestionnaire de Réseau ou auto relevé). En l'absence de relevé, elle se base sur une estimation de la consommation du Client
- Le Client s'engage à communiquer, à la fin de chaque période contractuelle annuelle, de bonne foi et sur demande de POWEO, le ou les index de son compteur afin de régulariser le forfait souscrit sur la base de sa consommation effective. POWEO adresse alors une facture de régularisation au Client.
 - En cas de consommation inférieure au volume du forfait souscrit, les trop perçus (valorisés selon la Grille tarifaire ci-dessus au *Prix du kWh dans le forfait*) sont déduits de la facture du Client.
 - En cas de consommation au-delà du volume du forfait souscrit, le Client est facturé pour les kWh consommés hors forfait, au tarif indiqué à la Grille tarifaire ci dessus (*Prix du kWh hors forfait*).

CONDITIONS DE REVISION DES PRIH – Article 16.1 des CGV

- Les tarifs sont garantis pendant 1 an à compter de la date de début de fourniture par POWEO
- A chaque renouvellement de forfait, le prix est actualisé selon la grille tarifaire en vigueur. Le nouveau tarif est garanti pour une durée d'un an
- Modification des taxes : ajustement de plein droit à partir de la date de décision

PRESTATIONS TECHNIQUES – Article 13 des CGV

- Les prestations techniques du Gestionnaire de Réseau de Distribution sont facturées selon le catalogue de prestations du GRD en vigueur (mise en service, relevé spécial, modification de puissance, changement de compteur, etc).
- Raccordement au réseau : cette prestation n'est pas proposée par POWEO au 1^{er} septembre. Contacter le Gestionnaire de Réseau de Distribution pour toute demande de ce type

CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT – Article 24 des CGV

- Le client peut résilier son contrat POWEO Electricité à tout moment sans frais.
- Dans le cas d'un changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à compter de la date de prise d'effet d'un contrat souscrit par le Client avec un autre fournisseur que POWEO. Le Client informe au préalable POWEO de sa volonté de changer d'opérateur au travers d'un courrier de résiliation simple.
- Dans les autres cas (déménagement, cessation d'activité ou liquidation judiciaire), la résiliation prend effet à la date souhaitée par le Client et, au plus tard, trente jours à compter de la notification de la résiliation à POWEO. Le client informe au préalable POWEO au travers d'un courrier de résiliation simple.
- Le client peut résilier les services et options souscrits à tout moment sans frais par appel téléphonique au Service Clients ou courrier simple.

CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR * – Article 23 des CGV

- POWEO pourra résilier le contrat en cas de non-paiement d'une facture dans le délai imparti, après mise en demeure écrite restée sans effet à l'expiration d'un délai de dix (10) jours. La suspension de l'accès au Réseau Public de Distribution entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client, y compris celles relatives à l'interruption du service qui seront facturées par le GRD à POWEO.

INCIDENTS DE PAIEMENT * – Article 17.3 des CGV

- A défaut de paiement de tout ou partie d'une facture, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une pénalité de retard égale à une fois et demie (1.5) le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible, calculée sur le nombre exact de jours écoulés entre la date d'exigibilité du paiement et la date de paiement effectif.
- En cas de rejet de paiement, des frais de 5€ TTC sont facturés.

* Sans préjudice des dispositions réglementaires protégeant les clients démunis. Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « produit de première nécessité ».

CONTACTS

Coordonnées du Service Commercial (souscription, information)

- **Web** : www.poweo.com
- **email** : information@poweo.com
- **Téléphone** : **0800 008 800**
Ouvert du lundi au samedi de 08h30 à 19h00, hors jours fériés (appel gratuit depuis un poste fixe)
- **Fax** : 04 77 59 46 46 (clients particuliers uniquement)

Coordonnées de votre Service Clients

- **email** : serviceclient@poweo.com
- **Téléphone** : **0892 702 207**
Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00, hors jours fériés (0,34 €/ min, hors éventuelle surcharge de votre opérateur)
- **Fax** : 03 85 90 56 97
- **Adresse Postale**
POWEO – Service Clients
8, avenue Georges Eastman
71100 Chalon sur Saône